

Transition écologique et Cohésion des territoires - Transition énergétique - Mer



CT et CHSCT fusionnés par la Loi de transformation FP

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé une nouvelle instance, le comité social d'administration (CSA), issu de la fusion des CT et CHSCT.

Le Décret 2022-1142 du 9 août 2022 relatif aux comités sociaux d'administration de Voies navigables de France fixe les compétences, la composition et le fonctionnement des CSA.

Le CSA central sera composé 24 représentants du personnel (12 titulaires et 12 suppléants) :

- 10 T et 10 S pour le collège électoral des fonctionnaires de l'État
- 2 T et 2 S pour le collège électoral des salariés régis par le code du travail

Une commission centrale sera chargée des questions de santé, sécurité et des conditions de travail

Cette commission du futur CSA central de VNF comprendra au minimum 12 représentants parmi les 24, appelés à siéger comme titulaires. Les 12 représentants suppléants seront désignés par les organisations syndicales.

Tout ce qui touche de près ou de loin les réorganisations, les restructurations ne seront pas soumises à l'avis de la commission spécialisée !!

Pour la CGT, c'est un recul sans précédent pour la défense de VOS droits.

Effectif total de VNF au 1er janvier 2022 :

3 922 agents

(27,72 % de femmes et 72,28% d'hommes)

source DRH du pôle ministériel - Cartographie des CSA - EP

Nos candidat(e)s

1. **Monique ESQUENET** (AAAE), DT NPC
2. **Franck SENEÉ** (PETPE), DT CB
3. **Emmanuel JUNGMANN** (OPA), DT NE
4. **Catherine FIOCCO** (AAAE), DT NPC
5. **Didier BARTHAS** (PETPE), DT SO
6. **Philippe SAID** (PETPE), DT CB
7. **Olivier MOUGEOT** (ITPE), DT NE
8. **Frédéric GERBER** (PETPE), DT NE
9. **Christophe HEGOT** (OPA), DT BS
10. **Jérôme DORDAIN** (PETPE), DT NPC
11. **Nadia BAZRI-LAMOUR** (AAE), DT SO
12. **Guillaume SOUFFLOT** (PETPE), DT RS
13. **Olivier BOULANGER** (AAAE), Siège
14. **Bruce LAUTREC** (OPA), DT RS
15. **Eliezer VERGEROLLE** (OPA), DT BS
16. **Pascal JUDEE** (PETPE), DT CB
17. **Sylvain BOUDOU** (PETPE), DT SO
18. **Emmanuelle EURY** (AAAE), DT NE
19. **Henri CASTELAIN** (OPA), DT NPC
20. **Anaïs CAPRION** (TSDD), DT BS

Collège électoral des fonctionnaires de l'État



Voter pour la CGT : c'est voter pour des représentants qui ne sont pas dupes et conscients des manœuvres de la direction.

Le CSA Central sera consulté sur :

- les projets de texte réglementaire relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services
- les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, aux orientations générales en matière de mobilité et aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels
- les projets de texte relatifs aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire
- le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- le projet de document d'orientation à moyen terme de la formation des agents
- la participation de l'État et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels
- les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service
- les projets de texte réglementaire relatifs au temps de travail
- les questions pour lesquelles des statuts particuliers prévoient la consultation du CSA

VNF coule sa voie d'eau et demande à ses agents « d'écOPER »

VNF coule sa voie d'eau et de mande à ses agents « d'écOPER » sur les bases d'un contrat d'objectif et de performance « COP 2020-2029 » dont la finalité est la recherche d'économie, la diminution des effectifs, tout en mettant sous pression les agents.

Ce COP c'est :

- Moins de personnels sous statut public (fonctionnaires, OPA..)
- La baisse des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale
- Une stratégie orientée au « Faire- faire », logique également portée dans notre ministère. Les métiers d'exécution sont oubliés alors que ces compétences sont essentielles à un service public de qualité et dans l'intérêt de tous
- Le développement des thématiques de Manager, Coach, la communication sans information, les éléments de langage, stratégies issues du privé, pour mettre sous pression les personnels à tous les niveaux
- La dématérialisation accélérée en gestion RH pour pallier la diminution de ces effectifs
- L'individualité professionnelle favorisée au détriment du travail collectif et collaboratif
- L'amplification des formations en ligne préjudiciables aux formations de terrain
- La justification des réorganisations, déplacements et la délocalisation des personnels, par de l'indemnitaire temporaire en les éloignant de leur lieu de travail, sans se soucier des réalités et du quotidien des agents dans leur vie professionnelle et personnelle

Le projet d'orientation stratégique de VNF tel qu'il est conçu, répond à une logique marchande, s'éloigne du service public et casse notre bien commun.

La CGT revendique une véritable politique de développement de la voie d'eau.

Voter CGT, c'est voter pour l'avenir de la voie d'eau



“ La réhabilitation de nos voies d’eau, c’est moins de camions, c’est moins de pollution, c’est moins de nuisances, c’est plus de sécurité ”

Pour une véritable politique de transport de fret par la voie d’eau, y compris sur le petit gabarit

La voie d’eau est la meilleure réponse aux enjeux de la société de demain. Elle n’a jamais été autant d’actualité, et nécessaire !!

Pour rappel, le secteur des transports pèse pour 30% des émissions de gaz à effet de serre du pays.

Le transport fluvial de marchandise émet quatre fois moins de CO2 par quantité transportée que la route.

Alors que la France possède le plus long réseau d’Europe (8500 km de voies navigables), qui en compte 38 000 au total, le fret par la voie d’eau est sous-exploité.

Le transport fluvial de marchandises représente moins de 3 % des tonne-kilomètres transportées.

Les quelques 2 000 km de voies navigables adaptées ne pèsent pas lourd face aux 30 000 kilomètres de voies

ferrées et au plus d’un million de km de routes, dont 12 379 d’autoroutes.

Selon les chiffres publiés par VNF, le fret par voie d’eau a enregistré une croissance annuelle de 4 % en 2021.

Néanmoins les infrastructures nécessaires sont toujours insuffisantes, avec notamment un manque important d’entrepôts de stockage sur les quais.

Il est également impératif d’investir pour entretenir et pour moderniser le réseau : rénovation d’ouvrages, restauration de digues ou de berges, automatisation d’écluses...

Pour l’arrêt des suppressions de postes et le recrutement immédiat de personnels sous statut public

Un mauvais vent d’abandon des missions de service public et d’externalisation, souffle sur VNF

Les investissements et la modernisation fixés par le contrat d’objectif et de performance « COP 2020-2029 » ont pour objectif principal de réduire les effectifs :

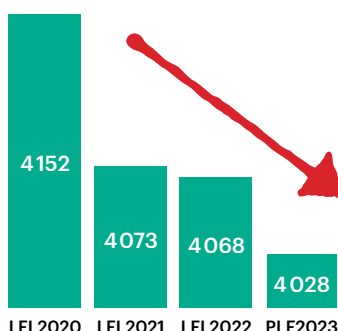
télé-conduite, fibre optique, externalisation de la maintenance.

Rationaliser et moderniser la gestion hydraulique, automatiser et standardiser les ouvrages sont une réalité, mais ces principes ne doivent pas s’appliquer au détriment des personnels qui exploitent, entretiennent, maintiennent et améliorent cette voie d’eau.

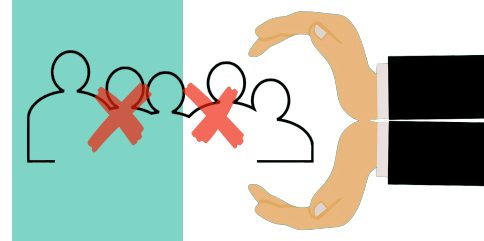
Au moment où nous rédigeons cette profession de foi, le projet de loi de finances est en discussion à l’Assemblée nationale. **À l’exception de VNF, les plafonds d’emplois sont stables sur le périmètre du programme 203 « Infrastructures et services de transports ».**

La CGT dénonce la baisse continue des effectifs depuis la création de l’EPA VNF (pas moins de 1 000 postes ont été supprimés).

Le Gouvernement se vante d’allouer des crédits supplémentaires à VNF, mais le PLF 2023 poursuit la trajectoire de réduction des postes : 40 ETPT perdus !



Réduction des effectifs



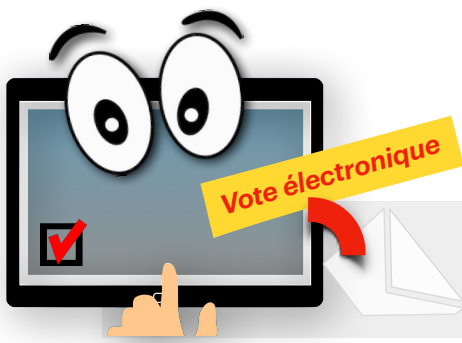
Le plafond d’emplois s’établit à 4 028 ETPT contre 4 068 en 2022 (auxquels il convient d’ajouter une autorisation hors plafond de 35 apprentis).

La dégradation continue des conditions de travail, avec de multiples réorganisations et les mobilités imposées vont générer une explosion des risques psychosociaux (RPS). On compte un suicide par mois parmi les agents du ministère, VNF est loin d’être épargné.

La perte d’une partie de nos missions va imposer des réorientations professionnelles de plus en plus difficiles à vivre. La démotivation peut être dévastatrice et altérer la santé d’une partie d’entre nous.

La baisse du niveau de service par manque de moyens, la fermeture de voies d’eau, participent à une forte dégradation du service public.

La CGT demande le doublement de l’enveloppe allouée à VNF pour répondre aux besoins en moyens et en effectifs.



L'administration a imposé pour la première fois un scrutin par vote électronique.

La CGT est disponible tout au long du processus électoral pour vous expliquer et vous assister si nécessaire.

Pourquoi voter pour le syndicat CGT ?

Pour être véritablement représenté par des militants de terrain, qui subissent, comme vous, les décisions de VNF

Notre liste compte notamment des élu(e)s sortants au CTU et au CHSCT central de VNF et/ou au CHSCT ministériel ou en CAP. Leur expérience du dialogue social, la connaissance des politiques menées et des discussions en cours à différents niveaux sont un atout.

Les militants de la CGT sont formés sur les aspects juridiques afin de pouvoir contrer l'administration qui ne respecte trop rarement les textes.

La CGT doit pouvoir être en position de force de manière à contrer les décisions mortifères de la Direction imposées à nos voies d'eau.

D'où l'importance de faire le bon choix !

Chaque voix compte pour avoir plus d'élues et d'élus CGT

Pour vos droits, pour vous défendre, pour vous accompagner au quotidien en cas de besoin

Votez pour vos candidates et candidats CGT

Ensemble, nous pouvons lutter :

- ✓ contre les baisses d'effectifs et l'individualisation des rémunérations,
- ✓ contre la dégradation dramatique des conditions de travail,
- ✓ pour le maintien et le renforcement de nos missions de Service Public
- ✓ pour le respect des statuts et des conventions collectives acquises, pour notre rattachement au ministère (non à VNF)
- ✓ pour un régime indemnitaire unifié et revalorisé
- ✓ pour gagner l'égalité salariale Femme/Homme

Vote électronique uniquement

du 1^{er} au 8 décembre, dernier délai !

8 DÉCEMBRE 2022
Elections professionnelles Fonction publique

